



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/771/Add.1
14 janvier 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quinzième session
Point 3 de l'ordre du jour

LIBERTE DE L'INFORMATION

Observations de gouvernements sur le rapport du Comité de la liberté
de l'information de la Commission des droits de l'homme

(E/CN.4/762 et Corr.1)

1. Le Secrétaire général a l'honneur d'informer la Commission des droits de l'homme que, conformément à la résolution 683 C (XXVI) du Conseil économique et social, les observations gouvernementales supplémentaires suivantes lui ont été communiquées sur le rapport du Comité de la liberté de l'information de la Commission des droits de l'homme :

Ghana :

"Le Gouvernement du Ghana approuve dans l'ensemble les recommandations contenues dans le rapport, à l'exception de la recommandation formulée au paragraphe 9 a) ii) selon laquelle il faudrait le plus possible former du personnel spécialisé dans les techniques du journalisme et de la radio-diffusion, dans les pays qui disposent des moyens nécessaires à cet effet et dont la situation économique et sociale et les traditions ressemblent beaucoup à ceux des pays d'où viennent les stagiaires.

"Le Gouvernement du Ghana estime que ce sont les pays très développés qui sont le mieux à même de former du personnel spécialisé dans ces techniques. Certes, les services de radiodiffusion tendent dans ces pays, à revêtir un caractère extrêmement spécialisé et il se peut que la presse, ou certains secteurs de la presse, recherche avant tout le sensationnel. Mais, dans ces domaines, il est impossible d'atteindre à une qualité véritable sans spécialisation et à mesure que les services de radiodiffusion prennent plus

/...

d'importance dans les pays sous-développés, les tâches tendent inévitablement à se spécialiser. Ce qui importe surtout, c'est que dans leur branche propre, les stagiaires puissent voir les réalisations les plus perfectionnées; cela leur est facile dans un pays très développé, notamment s'ils peuvent travailler dans un service de radiodiffusion ou dans un journal. Il est très important qu'ils fassent un véritable travail pratique et que leur stage ne consiste pas simplement en une formation théorique."
